

FICHE SIGNALÉTIQUE

=====|
| SECTION 1 - IDENTIFICATION |
|=====|

NOM DU PRODUIT : **BARREUX DE DRESSAGE, BUEHLER**

NUMÉRO D'IDENTIFICATION : 10-4000, 11-1190-1290,-2490,-2495, 15-6190, 40-4510
USAGE/CLASSE DU PRODUIT : ABRASIF

FOURNISSEUR :

Buehler, Ltd.
41 Waukegan Road
Lake Bluff, IL 60044
TÉLÉPHONE D'URGENCE : 800-424-9300
INFORMATION : 847-295-6500

PRÉPARATEUR : SERVICE TECHNIQUE TÉLÉPHONE : 847-295-6500

PRÉPARÉE LE : 02/03/09; LE 2 MARS 2009

VERSION FRANÇAISE PAR BUEHLER CANADA : 800-268-3593

=====|
| SECTION 2 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS |
|=====|

ARTICLE	NOM CHIMIQUE	NUMÉRO CAS	TP/TP %
01	Soufre	7704-34-9	1.0-5.0
02	Cobalt Aluminate	1333-88-6	<0.1
03	Oxyde d'aluminium	1344-28-1	60.0-100.0
04	Carbure de Silicium	409-21-2	60.0-100.0

----- LIMITE D'EXPOSITION -----

ARTICLE	ACGIH		OSHA		COMPAGNIE	
	ST-LEMP	ST-LECD	LEP-MTP	LEP-PLAFOND	ST-LEMP	PEAU
01	10 mg/m3	N.E.	10 mg/m3	N.E.	N.E.	Non
02	0.02mg/m3	N.E.	0.05mg/m3	N.E.	N.E.	Non
03	10 mg/m ^{3*}	N.E.	15 mg/m ^{3*}	N.E.	N.E.	Non
04	10 mg/m ^{3*}	N.E.	15 mg/m ^{3*}	N.E.	N.E.	Non

(Voir la Section 16 pour les abréviations de la légende)

=====|
| SECTION 3 - IDENTIFICATION DANGEREUSE |
|=====|

TENEUR LIMITE EN SITUATION D'URGENCE dangereux si avale. Irritation de poussière aux voies respiratoire.

EFFETS AIGUS - CONTACT OCULAIRE : Une irritante mécanique. Le contact peut causer des larmes et des rougeurs.

EFFETS AIGUS - CONTACT AVEC LA PEAU: Une irritante mécanique. Le contact prolongé peut causer une abrasion à la peau.

EFFETS AIGUS - INHALATION : La poussière ou les vapeurs peuvent causer une irritation mineure aux voies respiratoires. Une inhalation prolongée peut être nuisible.

EFFETS AIGUS - INGESTION : Peut causer des nausées et vomissements.

EFFETS D'UNE SUREXPOSITION CHRONIQUE: Ingestion de Cobalt peut causer des dommages au sang, cœur, thyroïde ou le pancréas. Ce produit contient un substance ou substances indique (ent) des carcinogènes chez l'animal par IARC.

AUTRES INFORMATIONS : Non applicable.

VOIE(S) PRIMAIRES DE PÉNÉTRATION : INHALATION

=====|
| SECTION 4 - PREMIERS SOINS |
|=====|

CONTACT OCULAIRE : Nettoyer immédiatement les yeux à grande eau. Obtenir des soins médicaux.

CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec de l'eau et du savon. Obtenir des soins médicaux en cas d'irritation persistante.

INHALATION : Aucun traitement nécessaire, puisque ce matériel n'est probablement pas dangereux s'il est inhalé. Si exposé à des niveaux excessifs de poussières ou de vapeurs, amener la personne incommodée à l'air frais et obtenir des soins médicaux en cas de toux ou d'autres symptômes.

INGESTION : Si avalé, ne PAS faire vomir. Donner un verre d'eau ou de lait à la personne incommodée. Appeler immédiatement un médecin ou le centre de contrôle antipoison. Ne jamais faire ingérer quelque chose à une personne inconsciente.

NOTES POUR LE MÉDECIN : Aucune information.

```
|=====|
|                SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES                |
|=====|
POINT D'ÉCLAIR : N/A                                LIMITE INFÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ : N/A
(PENSKY-MARTENS C.C.)                            LIMITE SUPÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ : N/A
TEMPÉRATURE D'AUTOALLUMAGE : N/A
```

AGENT EXTINCTEUR : N/A

RISQUES INHABITUELS D'EXPLOSION ET D'INCENDIE : Non Applicable.

MESURES PARTICULIÈRES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES : Ne brule pas.

```
|=====|
|                SECTION 6 - MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE                |
|=====|
ÉTAPES À SUIVRE EN CAS DE FUITE DU MATÉRIEL : Non applicable.
```

```
|=====|
|                SECTION 7 - MANIPULATION ET ENTREPOSAGE                        |
|=====|
MANIPULATION : Minimiser la production et l'accumulation de la poussière.
ENTREPOSAGE : Non applicable.
```

```
|=====|
|                SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE    |
|=====|
CONTRÔLES D'INGÉNIEURIE : Une ventilation générale habituellement adéquate.
```

PROTECTION RESPIRATOIRE : Si les niveaux d'exposition sont inconnus, si les niveaux excèdent le ST/LEA ou si des effets sont constatés, utiliser un appareil respiratoire approuvé par la NIOSH contre les poussières/les brouillards selon les normes applicables des règlements de santé et sécurité et la recommandation du fabricant.

PROTECTION DE LA PEAU : Des vêtements propre pour couvrir la peau.

PROTECTION OCULAIRE : Non applicable.

AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : Non applicable.

MESURES D'HYGIÈNE : Suivre de bonnes pratiques générales de sécurité industrielle pendant l'utilisation.

```
|=====|
|                SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES                  |
|=====|
Point d'ébullition : N/A                            Densité de Vapeur : plus lourd que l'air
Odeur : aucun                                       Seuil olfactif : N/A
Apparence : barreau solide                          Taux d'évaporation : Plus lente que le Butyle
Acétate
Solubilité dans l'eau : insoluble
Point de congélation : N/A                          Densité : 3.2898
Tension de vapeur : N/A                             pH @ 0,0% : N/A
État physique : N/A                                 Viscosité : N/A
Coefficient de répartition eau/huile : N/A
```

(voir la Section 16 pour les abréviations)

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

CONDITIONS À ÉVITER : Non applicable.

INCOMPATIBILITÉ : Chlore forte, bromates, liquide chlore, oxygène concentrée, sodium hypochlorite, calcium hypochlorite.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUSE : N/A.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Aucune situation sous les conditions normales.

STABILITÉ : Ce produit est stable dans des conditions d'entreposage normales.

SECTION 11 - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Aucune information disponible sur le produit ou les éléments toxiques.

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

RÉSULTATS D'ESSAIS ÉCOLOGIQUES : Aucun disponible.

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS POUR L'ÉLIMINATION

MÉTHODE D'ÉLIMINATION : Le matériel peut être déposé dans un déchargement si les règlements locaux le permettent. Si le matériel est devenu contaminé, suivre les procédures courantes des règlements locaux concernant la santé et la méthode d'élimination appropriée.

INFORMATION POUR LE TRANSPORT

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE DU MIN. DES TRANSPORTS : N'est pas réglé pour le transport.

NOM TECHNIQUE DU MIN. DES TRANSPORTS : N\A

CLASSE DE RISQUE DU MIN. DES TRANSPORTS : N\A

SECTION 15 - INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

ASOSHA : Dangereux selon la définition la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200)

SIMDUT AU CANADA : Cette fiche signalétique a été préparée en conformité avec les Règlements sur le contrôle des produits, sauf en ce qui a trait aux 16 titres.

CLASSEMENT SIMDUT AU CANADA : N'EST PAS RÉGLÉ

SECTION 16 - AUTRE INFORMATION

DATE DE RÉVISION DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE PRÉCÉDENTE :
MOTIF DE LA RÉVISION : transmis en français.

LÉGENDE : A.I. - aucune information, N.É. - non établi, N.D. - non déterminé

ABRÉVIATIONS : ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists; OSHA : US Occupational Health and Safety Administration; ST-LEMP: Seuil de tolérance - Limite d'exposition moyenne pondérée (8 heures); LECD : Limite d'exposition de courte durée (15 min.); VL - Valeur limite; LEA : Limite d'exposition admissible.

EXONÉRATION : En autant que nous le savons, l'information contenue dans cette fiche signalétique est exacte ou a été obtenue de sources que nous croyons exactes. Nous

n'assumons toutefois aucune responsabilité, expresse ou implicite, quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des renseignements contenus aux présentes. L'acheteur assume toute responsabilité relativement à l'utilisation de ce matériel.

Visiter le site www.buehler.ca de temps à autre pour consulter les révisions les plus récentes.

=====
=====

<Fin de la Fiche Signalétique>